Avis - Rapport de la mairesse
États financiers vérifiés 2021

Chers citoyens et chères citoyennes de Saint-Jacques-le-Mineur.

Par le présent avis, la mairesse de Saint-Jacques-le-Mineur, madame Karine Paiement, présente les faits saillants du rapport financier de son exercice qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année 2021.

Il importe avant toute chose de rappeler que l'année financière 2021 a été marquée par la pandémie de covid-19 qui a continué de sévir et de confronter la municipalité et ses citoyens à différents ajustements, afin d'agir en toute sécurité et conformité avec les décrets ministériels alors applicables.

Le rapport financier de la municipalité au 31 décembre 2021 a été vérifié par un vérificateur externe, de la firme Beaulieu et associés CPA inc., membre du groupe Servicas, et son rapport démontre que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité.

Pour l'année 2021, les revenus de fonctionnement ont totalisé 6,31 M$ et les charges, remboursement de la dette à long terme et autres affectations ont totalisé 5,50 M$ dégageant ainsi un excédent de fonctionnement de 814,544 $, ce qui représente un peu plus de 22 % du budget voté de 3,65 M$.

Ce surplus s'explique principalement par les facteurs suivants :

Facteur de variation positive du budget	**Variation**
Revenus de taxes et des remboursements d'infrastructures avant le refinancement, en plus d'une grande variation dans la mise à jour d'évaluation foncière	+ 1,41 M$
Revenus de taxes sur les droits de mutation liés à la hausse des valeurs des propriétaires à la revente	+ 175,000 $
Intérêt sur arrérages de taxes, transferts gouvernementaux et autres revenus	+ 127,000 $
Moins de dépenses que budgétés sur les charges des secteurs : administration, sécurité publique, aménagement et loisirs	+ 166,000 $
Diminution de la dépense d'intérêts prévue au budget dû au refinancement de l'emprunt à long terme avec de nouveaux taux avantageux	+ 162,000 $
Ajustements d'éléments de conciliation fiscale	+ 119,000 $
Total de variation positive	**2,159 M$**

Facteur de variation négative du budget	**Variation**
Vente du terrain pour le CPE qui était prévu en 2021 a été reporté à 2022 et ajustements de dépenses.	- 136,000 $
Augmentation du remboursement de l'emprunt en raison du refinancement et des propriétaires ayant décidé de payer leurs infrastructures comptant.	- 1,10 M$
Charges liées à l'hygiène du milieu pour des nettoyages de cours d'eau, l'entretien d'égout de secteur et des services techniques et charges du service de transport et voirie	- 109,000 $
Total de variation négative	**1,355 M$**

Avis - Rapport de la mairesse
États financiers vérifiés 2021

Grâce à cet excédent d'exercice, l'excédent de fonctionnement non affecté cumulé de la municipalité s'établit à 1,39 M$ au 31 décembre 2021, ce qui permettra à la municipalité de continuer de réaliser les investissements prévus dans les années futures.

D'autre part, des investissements de plus de 1,13 M$ ont été réalisés en 2021, dont :

- la poursuite des travaux de recherche d'eau potable;
- le pavage majeur et les nouveaux ponceaux de la montée St-Claude et du rang du Coteau;
- l'achat de divers équipements et matériels informatiques pour les services de sécurité incendie, de voirie et d'administration;
- l'acquisition d'un véhicule pour le département de la voirie;
- l'aménagement de nos parcs et espaces verts.

D'autres gros projets sont à réaliser dans notre municipalité dans les prochaines années, dont la construction d'une usine de traitement et d'un réservoir d'eau potable à raccorder au réseau actuel, la conversion de l'église en réel centre communautaire fonctionnel et convivial, la réfection de certaines routes importantes, l'amélioration des bâtiments municipaux et autres.

Nous avons un souci d'arriver à mettre en place cette vision, tout en respectant la capacité de paiement de nos citoyens et citoyennes. Soyez assurés que nous poursuivrons le travail afin d'optimiser les ressources de la municipalité pour que tous et toutes en bénéficient et que la municipalité maintienne sa bonne santé financière.

_____

Karine Paiement, mairesse

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article176.2.2 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1).

Le présent avis est diffusé sur le territoire de la municipalité via son site internet en date du 23 juin 2022.